

l'accueil d'un nouvel arrivant dans l'entreprise



L'accueil d'un nouveau salarié est une démarche partagée entre l'employeur qui l'organise, la prépare et prend en compte les compétences attendues au poste de travail d'affectation, et le nouvel arrivant qui se doit d'être acteur de son intégration dans l'entreprise.

Les nouveaux embauchés*, confrontés à des situations de travail qu'ils ne maîtrisent pas a priori, sont vulnérables face aux risques professionnels lors de leur prise de fonction.

**apprenti/intérimaire/CDD/CDI/stagiaire/ etc.*

L'utilisation du Livret d'Accueil « Bienvenue dans votre nouvelle entreprise » permet l'instauration et le déroulement de ce dialogue entre le chef d'entreprise et le nouveau salarié.

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE D'ACCUEIL

Accueil général :

- > Présentation de l'entreprise (activités, éventuellement plan du site etc.)
- > Organisation du travail (horaires, etc.)
- > Présentation des principaux risques professionnels dans l'entreprise et des règles générales de sécurité
- > Visite de l'entreprise et rencontres avec l'ensemble des collègues de travail
- > Fourniture des **EPI**



Obligation du port des Equipements de Protection Individuels.

Accueil au poste de travail :

- > Présentation du poste de travail et de son environnement
- > Présentation des règles de production/qualité
- > Présentation des risques professionnels au poste de travail (sur la base de l'évaluation des risques, des fiches de poste/de sécurité et de la présentation des accidents/incidents survenus)
- > Présentation des moyens de prévention existants, des consignes de sécurité

Formation au poste :

- > Évaluation des connaissances et **compétences initiales** : quizz, mise en situation
- > Formation
- > Évaluation des connaissances et **compétences finales** : quizz, mise en situation

Le salarié peut exprimer d'éventuels besoins en formation.

Si l'accueil le jour J est essentiel, le processus d'intégration s'étend dans le temps. Des points d'étape réguliers sur plusieurs mois pourront être organisés.



VOIR LES FICHES
"Prévention et Sécurité"
par métiers



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le choix de l'accueillant :

- > Compétent et expérimenté dans le métier, sensible à la prévention des risques professionnels
- > Dispose des disponibilités suffisantes pour accomplir sa mission

Le rôle du nouveau salarié :

- > Écoute et attention aux informations communiquées
- > Mise en œuvre des instructions données
- > Partage de ses préoccupations

Compte tenu de la spécificité des entreprises artisanales, il convient de privilégier l'accueil directement par le chef d'entreprise, ce qui sera généralement le cas.

L'information/l'implication de l'ensemble des salariés :

- > Connaissance de l'intégration d'un nouvel arrivant
- > Connaissance de la désignation de l'accueillant
- > Bienveillance

Des documents formalisés > facilite le respect de la démarche

- > Homogénéité et pérennité de l'accueil des nouveaux
- > Suivi facilité de l'évolution du parcours d'accueil

SYNTHÈSE

Les éléments de la démarche cités ci-avant doivent être abordés et réfléchis en amont de l'accueil.

Si la formalisation par écrit des décisions retenues est un gage important de la réussite de l'accueil, il est évident qu'elle représente un travail conséquent pour une TPE.

L'entreprise peut donc envisager d'initier la formalisation par des écrits « simples » et commencer, par exemple, par un document précisant :

- > Les étapes qu'elle juge « incontournables »
- > L'accueillant en charge de chacune de ces étapes
- > La validation de la réalisation de ces étapes



OUTIL "TUTOPRÉV"

FOCUS

Il permet à la personne accueillant le nouvel arrivant dans l'entreprise d'évaluer sa capacité à repérer, à travers des planches illustrées, les dangers liés à une situation de travail et à définir, en cas de lacunes, un accompagnement adapté (formation, sensibilisation, ...).

Les outils TUTOPRÉV sont disponibles sur le site www.inrs.fr et existent, en juin 2018, pour différentes activités :

- > BTP
- > Transport routier de marchandises
- > Logistique
- > Métier de l'énergie et du bâtiment
- > Maintenance industrielle
- > Réparation automobile
- > Aide à la personne

pour en savoir plus...

IRIS-ST : <http://www.iris-st.org/> > onglet « Boîte à outils » > Dossier « Apprentis »

CPRIA-BFC : <https://cpriabfc.fr/> > rubrique « Boîte à outils pour l'artisanat » > fiches « Recruter et accompagner vos salariés » et « Un dossier d'accueil pour les salariés »